

PLAN DE CIRCULATION

Cortège « religieux et historique » Fêtes Septennales

Le principe général étant que toute circulation sera interdite à tous véhicules excepté ceux d'interventions et d'urgences sur diverses artères tant sur la rive gauche que la rive droite de la Meuse sur l'ensemble de l'itinéraire du cortège « religieux et historique » des Fêtes Septennales. Certaines voiries ne seront pas rouvertes à la circulation des véhicules à l'issue de celui-ci pour permettre l'installation et le bon déroulement de la Féerie Lumineuse et du feu d'artifice tant pour les organisateurs que le public important.

Le stationnement des véhicules sera également interdit sur toutes les voiries empruntées par ledit cortège.

Les dispositions qui suivent sont destinées à sécuriser au maximum les différents événements.

La mise place sera effective dès 1300Hr et la réouverture sera opérée lorsqu'il sera estimé qu'elle peut se faire en toute sécurité.

Itinéraire du cortège

Pré-cortège Religieux

Parking église de Statte – N64 rue René Dubois – N64 rue de Statte – N64 avenue Reine Astrid

Jonction avec le cortège « historique » N64 Porte des Aveugles – N64 rue Entre-deux-Portes – N64 carrefour Saint-Germain – N64 rue Neuve – N64 Pont Roi Baudouin – N641 avenue des Ardennes – N641 avenue du Hoyoux – rue l'Acosse – chaussée Saint-Mort (cortège « historique » vers école de Huy Sud) - rue Sous-le-Château (cortège « religieux ») – rue du Pont – rue de la Collégiale – Parvis Théoduin de Bavière – Collégiale quai de Namur.

Principe général

Il importe de procéder à la fermeture de tout l'itinéraire emprunté par le cortège des Fêtes Septennales dès 1300Hr. Toutes les voiries aboutissant sur l'itinéraire sont rendues sans issue en direction de celui-ci.

CIRCULATION EN VENANT DE STATTE PAR N64

Principe

La circulation de transit sera déviée à partir du carrefour Wéry (station-service Q8) à Wanze sur la N64. Les usagers seront invités à emprunter le Pont Père Pire pour franchir la Meuse et ce dans les 2 sens de circulation.

Rue René Dubois à sa jonction avec la rue de Wanze, toute circulation sera interdite.

Dès que la fin du cortège aura pénétré sur la N64 Porte des Aveugles, la circulation des véhicules sera autorisée entre le faubourg de Statte et le carrefour N64 Porte des Aveugles et N65 chaussée de Waremme.

Dès que la fin du cortège aura pénétré rue Neuve la circulation pourra être rouverte à la circulation des véhicules sur la N64 dans son tronçon compris entre le faubourg de Statte et le carrefour Saint-Germain.

La rue Neuve restant fermée pour la féerie lumineuse et le feu d'artifice, la circulation des véhicules sera déviée par la rue Saint-Pierre et l'avenue des Fossés d'où toutes les directions sont possible.

L'accessibilité reste maintenue vers les rues Godelet, Vieux Pont et d'Amérique pour le stationnement sur la chaussée et dans les parkings des grandes surfaces bordant les rues précitées. Ces voiries sont rendues sans issue.

CIRCULATION EN VENANT DE WAREMME PAR N65

Principe

La circulation de transit sera déviée à partir du carrefour à feux lumineux tricolores de la N65 chaussée de Waremmes avec la rue des Vignes et la Place des Battis.

Les véhicules débouchant Place des Battis via le chemin d'Antheit et la rue Yerpen seront déviés par la N65 chaussée de Waremmes et la rue des Vignes.

Dès que la fin du cortège aura pénétré sur la N64 Porte des Aveugles, la circulation des véhicules sera autorisée jusqu'au carrefour N64 Porte des Aveugles et N65 chaussée de Waremmes. Il ne sera toutefois pas possible de se diriger vers le centre-ville via cet axe de la N64.

Dès que la fin du cortège aura pénétré rue Neuve la circulation pourra être rouverte à la circulation des véhicules sur la N64 dans son tronçon compris entre le faubourg de Statte et le carrefour Saint-Germain. La circulation des véhicules s'articulera dès lors comme précédemment énoncé lorsque l'on vient de Statte.

CIRCULATION VENANT DE AMAY PAR N617 QUAI DE COMPIEGNE

Principe

Toute la circulation venant de Liège par la rive gauche de la Meuse sera déviée par la Cour Collin Maillart vers le rond-point Albert 1^{er}/chaussée de Liège/rue St Pierre. A partir de ce carrefour les usagers pourront se diriger vers l'avenue Albert 1^{er} et la rue des Vignes pour se diriger, via la N65 chaussée de Waremmes pour toutes les directions.

Dès que la fin du cortège aura pénétré sur la N64 Porte des Aveugles, la circulation des véhicules sera autorisée jusqu'au carrefour N64 Porte des Aveugles et N65 chaussée de Waremmes pour se diriger vers Wanze et Hannut. Il ne sera toutefois pas possible de se diriger vers le centre-ville via cet axe de la N64.

Dès que la fin du cortège aura pénétré rue Neuve la circulation pourra être rouverte à la circulation des véhicules sur la N64 dans son tronçon compris entre le faubourg de Statte et le carrefour Saint-Germain. La circulation des véhicules s'articulera dès lors comme précédemment énoncé lorsque l'on vient de Statte.

CIRCULATION VENANT DE NAMUR PAR N90

Principe

La circulation sera filtrée en deux endroits soit N90 rue Joseph Wauters à hauteur de l'accès au magasin de bricolage « HUBO » et chaussée Napoléon à hauteur de la rue Nicolas Jadot (friterie du rivage). Seuls les usagers de la route souhaitant prendre du stationnement pour se rendre en ville pourront franchir les dispositifs policiers en accord avec le personnel sur poste.

Elle sera totalement interdite en direction du centre-ville à partir du quai de Namur.

L'accès pédestre depuis ces parkings est aisé de par la présence du RaVel de Meuse parfaitement sécurisé et éclairé.

Le port de la neuve voie, voirie implantée le long de la Meuse sera réservée aux installations de la société qui organise la Féerie Lumineuse et à l'implantation du 2^{ème} départ complet de la ZSHéMéCo.

La circulation de transit sera invitée à emprunter la N698 chaussée de Dinant depuis le rond-point.

Ces mesures de circulation seront d'application tant durant le cortège que durant la Féerie Lumineuse et le feu d'artifice.

CIRCULATION VENANT DE MARCHIN par N641

Principe

La circulation sera détournée à hauteur du carrefour à feux du C.H.R.H. Pour la circulation se dirigeant vers la rive gauche de la Meuse, celle-ci sera déviée par la chaussée St. Mort, la rue Cherave et la N698 chaussée de Dinant d'où toutes les directions sont possibles. Pour la circulation se rendant vers Liège, celle-ci sera déviée par les rues Trois Ponts, Mottet et des Tanneurs pour reprendre la N66 avenue du Condroz.

Cependant, lorsque la tête du cortège atteindra la rue du Cerf, la circulation sera interdite en direction de la chaussée St. Mort vu que le cortège « historique » se rend via la rue l'Accosse dans la cour de l'école communale de Huy Sud, lieu de dislocation. Cette mesure sera d'application le temps strictement nécessaire.

CIRCULATION VENANT DE HAMOIR PAR N66

Principe

Depuis le chemin du Chera, les usagers seront invités à emprunter les voiries transversales pour éviter le centre-ville de HUY. A hauteur du carrefour N66 rue du Long Thier rue des Crépales, toute la circulation sera déviée par cette artère.

CIRCULATION VENANT DE LIEGE RIVE DROITE PAR N90

Principe

En raison des déviations de la foire du 15 août, la circulation est déviée quai d'Arona au niveau de la rampe du Pont de l'Europe. L'itinéraire de déviation est identique que pour la circulation venant de Liège par la rive gauche.

PLAN DE CIRCULATION

Féerie lumineuse et feu d'artifice 15 août 2019

CIRCULATION EN VENANT DE STATTE PAR N64

Principe :

L'axe des N64 et N641 dans son tronçon compris entre la rue Neuve et le rond-point St. Remy reste fermé à la circulation des véhicules à l'issue du cortège des Septennales et ce, pour permettre au sv des Travaux de la Ville de HUY de procéder à l'enlèvement des barrières et au public de se repositionner en toute sécurité aux endroits les plus appropriés pour assister aux activités de la soirée.

Il est donc impératif de dévier toute la circulation des véhicules via la rue St. Pierre et l'avenue des Fossés. L'accessibilité reste maintenue vers les rues Godelet, Vieux Pont et d'Amérique pour le stationnement sur la chaussée et dans les parkings des grandes surfaces bordant les rues précitées. La rue Godelet est rendue sans issue en direction de l'avenue de Batta.

CIRCULATION VENANT DE AMAY PAR N617 QUAI DE COMPIEGNE

Principe

Toute la circulation venant de Liège par la rive gauche de la Meuse sera déviée par la Cour Collin Maillart vers le rond-point Albert 1^{er}/chaussée de Liège/rue St Pierre. A partir de ce carrefour les usagers pourront se diriger vers l'avenue Albert 1^{er} et la rue des Vignes pour se diriger, via la N65 chaussée de Waremme et N64 Statte pour toutes les directions.

CIRCULATION VENANT DE NAMUR PAR N90

Principe

La circulation sera filtrée en deux endroits soit N90 rue Joseph Wauters à hauteur de l'accès au magasin de bricolage « HUBO » et chaussée Napoléon à hauteur de la rue Nicolas Jadot (friterie du rivage). Seuls les usagers de la route souhaitant prendre du stationnement pour se rendre en ville pourront franchir les dispositifs policiers en accord avec le personnel sur poste.

Elle sera totalement interdite en direction du centre-ville à partir du quai de Namur.

L'accès pédestre depuis ces parkings est aisé de par la présence du RaVel de Meuse parfaitement sécurisé et éclairé.

Le port de la neuve voie, voirie implantée le long de la Meuse sera réservée aux installations de la société qui organise la Féerie Lumineuse et à l'implantation du 2^{ème} départ complet de la ZSHéMéCo.

La circulation de transit sera invitée à emprunter, en fonction de son lieu de destination, la N698 chaussée de Dinant depuis le rond-point ou le Pont Père Pire.

CIRCULATION VENANT DE MARCHIN par N641

Principe

Pour la circulation se dirigeant vers Namur ou la rive gauche de la Meuse, une déviation sera mise en place par la chaussée St. Mort, la rue Cherave et la N698 chaussée de Dinant.

Toute la circulation de transit sera détournée à hauteur du rond-point St. Remy soit vers la rue Sous-le-Château et la rue Cherave, soit vers la N66 avenue du Condroz puis via la rue des Crépales rues de France, d'Angleterre d'où on peut se diriger dans toutes les directions soit par la rue de la Motte soit par le Pont de l'Europe en fonction du lieu de destination.

CIRCULATION VENANT DE HAMOIR PAR N66

Principe

La circulation sera déviée depuis le rond-point St. Remy suivant l'itinéraire comme en venant de Marchin en fonction du lieu de destination.

CIRCULATION VENANT DE NAMUR PAR N90

Principe

La circulation sera filtrée en deux endroits soit N90 rue Joseph Wauters à hauteur de l'accès au magasin de bricolage « HUBO » et chaussée Napoléon à hauteur de la rue Nicolas Jadot (friterie du rivage). Seuls les usagers de la route souhaitant prendre du stationnement pour se rendre en ville pourront franchir les dispositifs policiers en accord avec le personnel sur poste.

Elle sera totalement interdite en direction du centre-ville à partir du quai de Namur.

L'accès pédestre depuis ces parkings est aisé de par la présence du RaVel de Meuse parfaitement sécurisé et éclairé.

Le port de la neuve voie, voirie implantée le long de la Meuse sera réservée aux installations de la société qui organise la Féerie Lumineuse et à l'implantation du 2^{ème} départ complet de la ZSHéMéCo.

La circulation de transit sera invitée à emprunter la N698 chaussée de Dinant depuis le rond-point.

Au niveau du rond-point du Mas (N90 rue Joseph Wauters et N698 chaussée de Dinant) il convient de dévier toute la circulation venant de Namur et du Pont Père Pire vers la N698 chaussée de Dinant et soit descendre par Cherave soit par Marchin et les rues Ronheville, Chemin des Gueuzes pour les usagers désirant rester sur la rive droite de la Meuse ou par la N643 Pont Père Pire pour les usagers désirant se rendre sur la rive gauche de la Meuse ou vers Liège via E42.

PLAN DE CIRCULATION

Rassemblement des Confréries 15 août 2019

Le rassemblement des confréries s'installe, comme traditionnellement, sur l'avenue de Batta dès 0600Hr.

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue de Batta dans son tronçon compris entre le carrefour du pont Roi Baudouin et la rue du Vieux Pont.

Quelques conseils pratiques

Il est rappelé que pour la circulation de transit il est fortement conseillé d'utiliser d'autres itinéraires, parfois plus longs, que de traverser la Ville de HUY.

Les membres des Services de Police seront très nombreux pour occuper les différents carrefours et faciliter de la sorte la circulation des véhicules et des piétons. Le maximum sera fait pour limiter les embarras de circulation. Il vous est demandé de respecter un maximum les injonctions de ces agents qualifiés.

N'attendez pas le dernier moment pour vous mettre en route si vous souhaitez assister aux nombreuses activités organisées dans la Ville de HUY en ce jeudi 15 août. Plus vite vous serez à HUY moins vous rencontrerez des soucis pour circuler ou stationner votre véhicule.

Des parkings de délestage sont prévus en différents endroits. Les principaux sont les parkings extérieurs de la centrale nucléaire de Tihange et du C.H.R.H. La Ville est en pourparlers avec la SNCB pour que leur parking soit accessible à un prix préférentiel en cette journée.

En matière de stationnement, de nombreuses voiries seront interdites au stationnement tant pour permettre aux services de secours d'intervenir ou de circuler sans entraves que pour garantir la sécurité du public. Il est donc demandé aux usagers de la route de respecter scrupuleusement ces interdictions de stationner. Dès 0700Hr, heure du début des montages des barrières nadar destinées à canaliser le public, toutes les voiries empruntées par le cortège seront interdites au stationnement des véhicules.

Evitez-vous des frais inutiles. Respecter les interdictions de stationner.